



COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 11 MAI 2022

Présidence

M. Boris Fringeli, Syndic et Président de l'assemblée, souhaite la cordiale bienvenue à toutes et à tous et il remercie les participants de leur présence.

Deux nouvelles personnes sont présentes au côté du Conseil communal ce soir. Il s'agit de Mesdames Sandy Uldry, administratrice des finances, et Laura Barthe, secrétaire communale, qui sont entrées en fonction récemment, suite au départ à la retraite anticipée de Madame Marie-Noëlle Beaud qui assumait les deux fonctions.

Afin d'établir un procès-verbal au plus près des propos tenus, Boris Fringeli indique que l'assemblée est enregistrée. Il remercie les participants de décliner leur identité et s'exprimer au moyen du micro uniquement. Une fois le procès-verbal approuvé, l'enregistrement sera détruit.

Convocation

Il rappelle le mode de convocation par insertion dans la feuille officielle n°17 du 29 avril 2022, avis aux piliers publics dans les villages et convocation par un tout-ménage via le bulletin d'information.

Selon la loi sur l'exercice des droits politiques, article 2, les personnes ayant le droit de vote sont : a) les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune, b) les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Trois personnes ne disposent pas du droit de vote. Il s'agit d'Eric Meier, garde-forestier, Thomas Zahn, forestier-bûcheron et Sandy Uldry.

Il n'y a pas de représentant de la presse.

Scrutateurs

Sont nommés scrutateurs Messieurs Michaël Grangier et Raphaël Beaud.

Participants

43 participants, dont 3 personnes n'ayant pas le droit de vote, soit 40 votants.

Excusés

Sont excusés Madame et Messieurs Danièle Aeby, Jean-Louis Castella, Fabien Jordan, Martin et Pascal Sauterel et Vladimir Sigris.

Ordre du jour

M. Fringeli fait la lecture du tractanda.

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre 2021**
- 2. Comptes 2021**
 - a. Compte de fonctionnement
 - b. Compte des investissements
 - c. Rapport de la Commission financière
 - d. Approbation des comptes 2021
- 3. Renouvellement du mandat à la Fiduciaire Ruffieux SA (nouvelle période de 3 ans 2022-2024)**
- 4. Création d'une nouvelle corporation forestière en Gruyère, approbation des statuts de la corporation forestière Moléson**
- 5. RSSG – Approbation de la modification des statuts**
- 6. Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours sud fribourgeois**
- 7. Divers**

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre 2021

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu ce soir, celui-ci ayant été mis en consultation auprès de l'administration communale et sur le site communal.

M. Fringeli demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou observations à formuler à propos de son contenu. Aucune observation n'étant formulée, il demande à l'assemblée de se prononcer.

Vote

L'assemblée approuve le PV du 1^{er} décembre 2021 par :

Oui : 40

Non : 0

Abstention : 0

M. Fringeli remercie l'assemblée ainsi que la rédactrice Madame Marie-Noëlle Beaud pour qui c'était le dernier procès-verbal d'assemblée communale.

2. Comptes 2021

Boris Fringeli, Syndic, responsable des finances, commente tout d'abord le compte de fonctionnement.

La comptabilité doit désormais être tenue selon le nouveau plan comptable MCH2. Le budget approuvé le 1^{er} décembre dernier était présenté selon MCH2 mais les comptes 2021 ont été établis selon MCH1.

Il sera plus compliqué de comparer les chiffres aux prochaines assemblées étant donné les modifications de chapitres entre les deux modèles différents.

Les comptes 2021 sont bons avec un bénéfice de plus de CHF 400'000.- pour des charges de quelque CHF 9'000'000.-, soit un ratio de 4.6%.

Boris Fringeli rappelle que MCH2 ne permet pas d'attribuer un bénéfice à une réserve. Le bénéfice n'est toutefois pas perdu mais porté au capital.

Il présente les comptes en précisant que seules les différences significatives seront commentées.

2.a Compte de fonctionnement

0. Administration générale

Charges :	CHF	589'769.74
Produits :	CHF	7'337.60

Pas de remarques particulières ni de questions.

1. Ordre public

Charges :	CHF	126'740.52
Produits :	CHF	54'401.31

Pas de remarques particulières ni de questions.

2. Enseignement et formation

Charges :	CHF	2'038'795.21
Produits :	CHF	76'809.20

M. Fringeli fait état d'un dépassement des charges d'environ CHF 200'000.- en partie pour les raisons suivantes :

- Les transports scolaires ont coûté CHF 252'000.- au lieu de CHF 215'000.-. La Commune a été contrainte de prendre un bus plus grand afin d'éviter de devoir en prendre un troisième ;
Le budget étant établi en automne et les effectifs connus seulement au 15 mai, ces montants sont difficilement prévisibles.
- L'accueil extrascolaire communal a augmenté ses horaires d'accueil et, de fait, des salaires pour environ CHF 20'000.-. De plus, la subvention de la Confédération a été moins élevée.
- Les frais de nettoyage des bâtiments scolaires, liés à la pandémie, ont également pris l'ascenseur.

Pas de remarques particulières ni de questions.

3. Culture et loisirs

Charges : CHF 117'327.40
Produits : CHF 1'620.00

En raison de la pandémie, la Commune a été moins sollicitée pour le soutien à des événements culturels.

Pas de remarques particulières ni de questions.

4. Santé

Charges : CHF 559'052.35
Produits : CHF 8'494.16

Ces montants correspondent au budget. Pas de remarques particulières ni de questions.

5. Affaires sociales

Charges : CHF 744'228.30
Produits : CHF 10'479.50

Ces montants correspondent au budget. Pas de remarques particulières ni de questions.

6. Transports et communications

Charges : CHF 739'465.89
Produits : CHF 34'985.80

Certains travaux n'ont pas pu être réalisés en raison de lenteurs de procédure, comme pour la route des Raforts à Montbovon par exemple. Les revenus supplémentaires correspondent à l'APG touchée pour un collaborateur en arrêt maladie.

Pas de remarques particulières ni de questions.

7. Protection – aménagement de l'environnement

Charges : CHF 1'446'727.24
Produits : CHF 1'261'453.30

Il est important de rappeler que les comptes 70, Approvisionnement en eau, et 71, Protection des eaux, doivent être équilibrés.

Pour le 70, certains travaux n'ayant pas pu être effectués, les montants sont portés à la réserve. Quant au 71, comme prévu au budget, nous prélevons sur la réserve.

Au 721, le taux de couverture de la déchetterie se monte à 90%, ce qui est très satisfaisant.

Enfin, au 75, M. Fringeli signale des travaux urgents d'endiguement de la Neirivue pour un montant de quelque CHF 90'000.-, subvention déduite.

Pas de remarques particulières ni de questions.

8. Economie

Charges : CHF 1'475'300.12
Produits : CHF 1'321'099.58

M. Fringeli signale des travaux urgents de CHF 70'000.- à la Boveresse et aux Pichons au chapitre 80, Agriculture, suite à des intempéries

M. Fringeli félicite M. Meier, garde-forestier : malgré le remplacement urgent du treuil pour CHF 45'000.-, le résultat annuel du chapitre 81, Forêts, est légèrement positif.

Pas de remarques particulières ni de questions.

9. Finances et impôts

Charges : CHF 1'159'742.35
Produits : CHF 6'635'229.00

Ce chapitre regorge de bonnes surprises par rapport au budget : + 70'000.- pour l'impôt sur les prestations en capital, l'impôt sur les gains immobiliers et les plus-value est presque quadruplé et celui sur les mutations augmente de 75%.

M. Fringeli rappelle que ces montants sont imprévisibles. Le budget se base sur une moyenne des montants touchés les années précédentes.

Le chapitre 942, vente de gravier, passe de CHF 60'000.- à CHF 110'000.- car la commune est rémunérée au volume de gravier vendu.

Par contre, comme annoncé à la dernière assemblée, les anciens locaux occupés par la Banque Raiffeisen ont été entièrement rénovés et transformés en salle du Conseil. De plus, le chauffage à mazout du bâtiment communal a été remplacé par un chauffage à pellets.

La réfection de l'appartement dans le bâtiment de l'ancien atelier de couture à Neirivue a coûté CHF 30'000.-.

Pas de remarques particulières ni de questions.

Résultat du budget fonctionnement

Charges : CHF 8'997'149.12
Produits : CHF 9'411'909.45
Résultat : CHF 414'760.33

Soit un ratio de 4.6% par rapport aux charges.

La parole est demandée :

- Aurélien Gurtner a une question au sujet de la transition MCH1 vers MCH2. Que se passe-t-il lorsque l'assemblée communale vote pour un investissement et que les travaux ne sont pas réalisés ? Monsieur Fringeli précise que les investissements ne sont pas limités dans le temps et que le montant peut donc être reporté. Le montant n'aura pas besoin d'être voté une nouvelle fois.

Il précise également qu'Hugo Rey interviendra plus tard au sujet d'un dépassement d'investissement voté en décembre dernier. MCH2 permet un compte de fonctionnement plafonné à CHF 50'000.-. Au-delà, le montant doit être annoncé à l'assemblée communale.

Tous les montants supérieurs à CHF 50'000.- sont prévus aux investissements.

COMMUNE DE HAUT-INTYAMON		Récapitulation				Fonctionnement	
No	Titre	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	542'506.55	19'991.91	584'418.15	7'150.00	589'769.74	7'337.60
1	Ordre public	158'340.73	69'723.34	116'456.32	55'947.00	126'740.52	54'401.31
2	Enseignement et formation	1'807'759.99	92'080.25	1'826'320.50	79'542.00	2'038'795.21	76'809.20
3	Culture et loisirs	130'307.10	2'364.00	128'398.80	2'000.00	117'327.40	1'620.00
4	Santé	556'012.15	2'074.83	549'870.95	5'000.00	559'052.35	8'494.16
5	Affaires sociales	699'742.05	5'219.00	731'513.25	12'000.00	744'228.30	10'479.50
6	Transports et communications	822'341.54	938.00	822'315.60	5'500.00	739'465.89	34'985.80
7	Protection - aménagement de l'environnement	1'219'748.69	1'054'590.90	1'286'998.70	1'102'300.00	1'446'727.24	1'261'453.30
8	Economie	816'980.01	695'096.17	1'185'767.90	972'911.00	1'475'300.12	1'321'099.58
9	Finances et impôts	1'230'292.91	6'044'565.60	980'186.60	5'844'358.00	1'159'742.35	6'635'229.00
	Total	7'984'031.72 2'612.28	7'986'644.00	8'212'246.77	8'086'708.00 125'538.77	8'997'149.12 414'760.33	9'411'909.45

2.b Compte des investissements

1. Ordre et sécurité publics, défense

Charges : CHF 176'679.50

Produits :

2. Formation

Charges : CHF 738'545.84

Produits :

Le crédit d'étude pour l'école n'a pas été dépassé. Il y a déjà des montants engagés pour la suite.

3. Culture, sports et loisirs

Charges : CHF

Produits :

6. Trafics et télécommunications

Charges : CHF 30'062.95

Produits :

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Charges : CHF 168'823.60

Produits : CHF 58'655.55

8. Economie publique

Charges : CHF 60'000.00
Produits :

9. Finances et impôts

Charges : CHF
Produits :

COMMUNE DE HAUT-INTYAMON				Récapitulation		Investissements	
No	Titre	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Ordre et sécurité publics, défense	36'496.15	-	222'131.00	106'667.00	176'679.50	-
2	Formation	228'634.65	-	575'000.00	-	738'545.84	-
3	Culture et loisirs	-	-	-	-	-	-
6	Trafics et télécommunication	-	-	-	-	30'062.95	-
7	Protection de l'environnement et aménag. du territoire	337'925.55	57'107.65	730'000.00	448'000.00	168'823.60	58'655.55
8	Economie publique	-	-	326'531.00	205'714.00	60'000.00	-
9	Finances et impôts	-	3'000.00	-	-	-	-
	Total	603'056.35	60'107.65	1'853'662.00	760'381.00	1'174'111.89	58'655.55

Pas de remarques particulières ni de questions.

Rapport de la Commission financière

Monsieur Robert Verschuur, président de la Commission financière, prend la parole.

Le 30 mars 2022, la Commission financière a examiné les comptes 2021 présentés par le responsable en charge des finances, Boris Fringeli, et par la caissière Marie-Noëlle Beaud. Ces derniers ont apporté tous les éclaircissements nécessaires à leur bonne compréhension.

Concernant les investissements, la Commission financière a remarqué que l'« Assainissement des buttes de tir à Montbovon » n'a pas été réalisé. Le montant voté a été dépensé pour un autre objet, à savoir l'assainissement des buttes de tir de Neirivue.

Pour ce qui est du fonctionnement, à première vue, le budget semble respecté dans son ensemble. Cependant, les membres de la Commission constatent des dépassements sur de nombreux postes, tandis que des travaux prévus n'ont pas été engagés. Ils recommandent au Conseil communal une meilleure réflexion initiale pour un budget plus précis et ensuite mieux respecté.

Ils félicitent la comptable pour la bonne tenue des comptes et la remercient pour le travail fourni depuis tant d'années. Ils souhaitent la bienvenue à sa remplaçante, Madame Sandy Uldry.

La Commission financière propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2021 tels qu'ils ont été présentés.

Le mandat de la fiduciaire Ruffieux arrivant à son terme après 3 ans, la commission financière, satisfaite de ses services, propose de le renouveler pour une dernière durée de 3 ans.

Monsieur Fringeli remercie le Président.
Commune de Haut-Intyamou

Pas de remarques particulières ni de questions à ce sujet. Nous pouvons passer au vote.

Vote

Approbation du compte de fonctionnement 2021 :

Oui : 40

Non : 0

Abstention : 0

Approbation du compte des investissements 2021 :

Oui : 40

Non : 0

Abstention : 0

Monsieur Boris Fringeli remercie l'assemblée communale pour la confiance accordée ainsi que Madame Marie-Noëlle Beaud qui n'a pas ménagé ses efforts et qui, dans sa dernière année d'activité, a intégré MCH2.

**3 Renouvellement du mandat à la Fiduciaire Ruffieux SA
(nouvelle période de 3 ans 2022-2024)**

La Commune est satisfaite des services de Monsieur Domingues, de la Fiduciaire Ruffieux SA. Aussi, le Conseil communal propose, en accord avec la Commission financière, de lui attribuer un second et ultime mandat pour la révision des comptes 2022, 2023 et 2024.

Vote

L'assemblée approuve l'attribution de la révision des comptes communaux pour une nouvelle période de 3 ans, 2022 à 2024, à la Fiduciaire Ruffieux SA par :

Oui : 40

Non : 0

Abstention : 0

M. Fringeli remercie l'assemblée pour sa confiance.

4 Création d'une nouvelle corporation forestière en Gruyère, approbation des statuts de la corporation forestière Moléson

Monsieur Hugo Rey, Conseiller communal en charge des forêts, prend la parole.

Comme les citoyens ont pu le lire dans le bulletin communal, les forêts suisses et les forestiers ont de nombreux défis à relever.

Sur le plan climatique, les tempêtes estivales de l'été passé, entre Albeuve et Neirivue ainsi que quelques jours plus tard à Bulle, sont de plus en plus conséquentes.

Les précipitations sont soit abondantes soit inexistantes. Ce problème de sécheresse peut amener à une pullulation de bostryche.

Au niveau économique, le prix du bois change rapidement : ce ne sont plus les mêmes prix que dans les années 80. Les méthodes d'exploitations, elles aussi, ont aussi beaucoup évolué.

Les forêts doivent faire face à l'arrivée de plantes exotiques qui s'implantent rapidement et font disparaître les espèces locales. L'augmentation des cervidés est aussi une problématique pour nos arbres.

Les attentes des utilisateurs sont de plus en plus spécifiques : l'exemple de la pandémie du COVID l'a bien démontré.

Pour surmonter tous ces éléments, une petite entité comme la nôtre s'essoufflera vite.

C'est pourquoi le Conseil communal de Haut-Intyamoune a participé au comité de pilotage de la future corporation Moléson et souhaite y adhérer.

Le but de cette future corporation est d'être plus réactif, d'anticiper et de limiter les dégâts climatiques et financiers. Mais aussi de pouvoir fournir un service forestier moderne à ses membres, à la population et à la nature.

Hugo Rey présente plus en détail la corporation au moyen d'une présentation Powerpoint.

Corporation – définition :

- Regroupement de propriétaires forestiers publics pour gérer leurs forêts
- Entité de droit public appelée « corporation »
- Communes propriétaires de la corporation
- Volonté du canton, des communes, des forestiers et des employés
- Exemples de corporations existantes : Moléson, la Sionge, Berra-Gibloux...

Tâches à charge de la corporation :

- Gestion des forêts publiques : coupes, soins culturaux...
- Gestion des forêts protectrices
- Entretien courant des pistes forestières
- Toutes tâches confiées volontairement par les communes sur mandat (tarif préférentiel)

Changements pour la Commune de Haut-Intyamoune :

- Équipe forestière reprise par la nouvelle corporation, y compris les charges (personnel et matériel)
- Période d'adaptation financière et organisationnelle / changement d'appartenance
- Partenaire important de la nouvelle corporation

Avantages pour la Commune :

- Améliorer le résultat financier des exploitations forestières, diminuer le déficit à charge des propriétaires
- Avoir un partenaire dynamique et compétent

Forces de la nouvelle corporation :

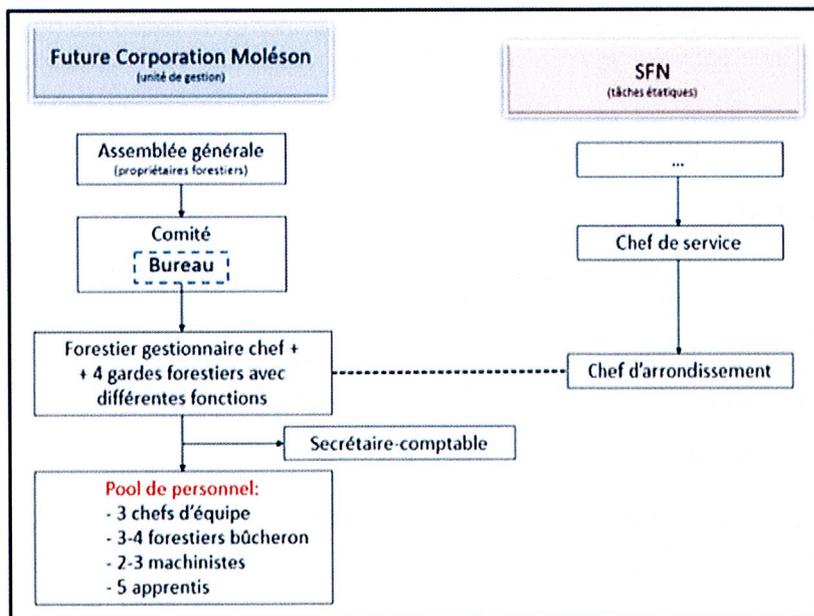
- Grande diversité de forêt = travaux à toutes les saisons, flexibilité, réactivité...
- Collaboration entre les forestiers
- Rationalisation des travaux, moyens techniques
- Volumes de ventes de bois / bois énergie

Ce qui ne changera pas :

- Collaboration avec les entreprises privées de la région
- Formation d'apprentis
- Même nombre d'équivalent plein temps – pas de licenciements
- Fourniture de bois énergie et bois de feu
- Commune toujours propriétaire des forêts et des ouvrages

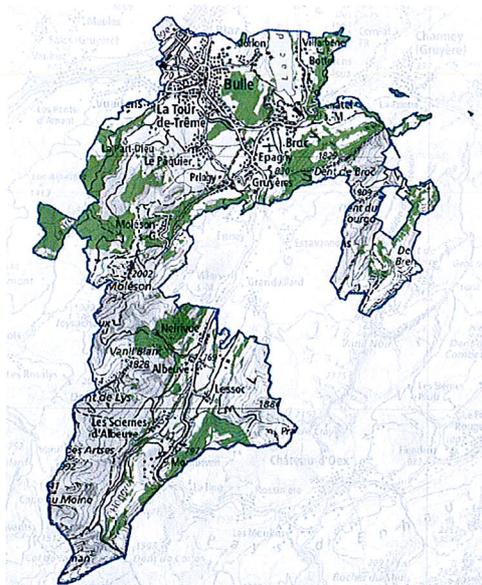
Statuts :

- Statuts standards
- Pour la Commune, un membre au comité et deux voix à l'assemblée
- Fonds de gestion et emprunts possibles
- Personnel
- Présence au sein de la corporation pour minimum 10 ans



Commune concernées :

- Broc
- Botterens
- Gruyère
- Morlon
- Le Pâquier
- Bulle
- Haut-Intyamou
- Etat de Fribourg



Clé de répartition – récapitulatif :

- La clé de répartition a été établie par un bureau spécialiste en prenant en compte les points suivants :
 - o Grande superficie et forte pente (808 hectares situés en dessous de 1400m d'altitude)
 - o Faible nombre d'habitants

La Commune de Haut-Intyamou aurait 28.094% des frais et des recettes à sa charge.

Fond de roulement :

- Capital de départ d'environ CHF 3.6 mio
- Ce fond servira à payer les nombreux frais propres aux missions de la corporation
- Communes 50% et emprunt au canton 50%
- Environ CHF 1.8 mio (Haut-Intyamou 28.094%) via capital financier ou matériel

Investissement des communes membres :

Membre	Taux	Montant (CHF)
Commune de Botterens	3.539%	64'700
Commune de Broc	12.692%	231'900
Commune de Bulle	22.903%	418'600
Commune de Gruyères	14.639%	267'500
Commune de Haut-Intyamou	28.095%	513'400
Commune de Morlon	3.813%	70'900
Commune du Pâquier	3.881%	69'700
Etat de Fribourg	10.438%	190'800
Total	100.0%	1'827'500

Une estimation plus précise sera présentée à l'assemblée d'automne 2022. La somme versée par la Commune comprend déjà environ CHF 300'000.- pour les frais de personnel.

Suite des événements :

- Vote des statuts, de la clé de répartition et de la péréquation
- Bilan des communes et de l'Etat de Fribourg
- Mise en route du processus, estimation concrète des reprises
- Dénonciation des contrats et signatures des nouveaux
- Acceptation par l'assemblée d'automne du montant d'investissement

Trois communes ont déjà accepté ces statuts.

Hugo Rey laisse la parole pour les questions :

- François Both est étonné de ne pas voir les communes voisines de Grandvillard et Bas-Intyamou. Hugo Rey indique que ces deux communes étaient présentes au début des discussions, qui ont démarré il y a de nombreuses années. Il y a 3 ans, lorsque le canton a remis le dossier sur la table, Bas-Intyamou et Grandvillard ont préféré renoncer à la corporation. La porte demeure toutefois ouverte si des communes changent d'avis.
- Marc Beaud demande des informations complémentaires sur le comité. Ce dernier sera composé d'un membre par commune, peu importe sa surface, et l'Etat. Les communes de Haut-Intyamou, Bulle et Gruyères disposent de deux voix car plus de 200 hectares de forêts.

Si les statuts sont acceptés ce soir, l'investissement sera donc voté à l'automne. Qu'en est-il si l'investissement proposé est refusé ? Pas de plan B. Hugo Rey précise qu'il s'agit d'un problème de timing : l'investissement aurait dû être voté ce soir mais le tractanda de l'assemblée était déjà en cours d'impression.

- Raphaël Beaud demande la différence par rapport aux coûts et revenus actuels de la Forêt. Hugo Rey précise que cela est dur à estimer pour le moment. La pratique montre, dans les corporations existantes, que les coûts sont importants les premières années puis les chiffres s'améliorent ensuite.

Eric Meier intervient et précise que, depuis 2013, les forêts ont accumulé environ CHF 700'000.- de déficit. Avec le regroupement, le déficit diminue. Même si certaines années sont meilleures que d'autres, actuellement les comptes sont globalement déficitaires.

Hugo Rey rappelle qu'avec un chiffre d'affaires à CHF 0.-, la Commune gagne CHF 23'000.-. Economiquement, cette solution semble bénéfique pour la Commune.

- Boris Fringeli indique avoir assisté à des discussions. Grandvillard et Bas-Intyamou n'ont pas souhaité « perdre » leurs employés forestiers, ces derniers également en charge de travaux tels que ceux de déneigement, représentant un manque pour l'édilité.
- Fabrice Grandjean s'interroge sur le poste actuellement occupé par Fabrice Wicht en charge des forêts privées. Hugo Rey indique que ce genre de points seront réglés à partir du 1^{er} juin 2022, une fois toutes les assemblées passées et les statuts acceptés.

Hugo Rey se veut rassurant : il y aura toujours des gardes forestiers pour gérer les forêts.

- Michaël Grangier souhaite connaître les répercussions sur les travaux consacrés à l'édilité. Hugo Rey précise que les forestiers travaillent environ à raison de 1000 heures pour l'édilité, soit l'équivalent d'un poste à 20% environ.

Plus personne ne demande la parole, l'assemblée peut donc voter.

Vote

L'assemblée approuve les statuts de la corporation forestière Moléson

Oui : 38

Non : 0

Abstentions : 2

M. Fringeli remercie l'assemblée pour sa confiance.

5 RSSG – Approbation de la modification des statuts

Corine Sigrist prend la parole pour aborder la modification des statuts du RSSG (Réseau santé et social de la Gruyère).

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la Loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo), les statuts du RSSG nécessitaient une mise à jour de leur teneur.

Outre les modifications apportées auxdits statuts, un « toilettage » de la forme a été effectué, plus particulièrement les titres. Les Conseillers juridiques du Service des communes (SCom) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ont examiné les documents, puis préavisé favorablement les changements introduits dans les statuts. L'assemblée des délégués du 11 novembre 2021 a approuvé les modifications qui sont détaillées ci-dessous.

Art. 7 – Organes

Sur préavis du 1er juillet 2019 de la DSAS, la commission consultative au sens de l'art. 13 al. 2 de la Loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), nommée par le RSSG « Commission des prestations médico-sociales », a été ajoutée aux organes de l'Association.

Conformément aux dispositions de la LFCo, la Commission financière complète lesdits organes.

Comme toutes les associations il y a des commissions financières mises en place suite MCH2.

Art. 10 – Convocation

Pour nous conformer aux dispositions de la Loi sur les communes (LCo), le délai de la convocation a été réduit à au moins dix jours.

Art. 11 – Attributions (Assemblée des délégué-e-s)

Avec l'introduction des deux nouvelles commissions, les attributions de l'Assemblée des délégué-e-s sont complétées par l'élection des président-e-s et des membres de la Commission des prestations médico-sociales et de la Commission financière.

La let. h)bis précise le renvoi à d'autres attributions de nature financière selon la LFCo.

Art. 16 – Attributions (Comité de direction)

Etant donné que les attributions figurant aux lettres f) et g) des statuts en vigueur ont été reportées dans le RFin, elles ont été supprimées des statuts révisés.

Art. 19 – Attributions (Commission des prestations médico-sociales)

Le texte relatif à l'activité principale de la Commission des prestations médico-sociales, à savoir : soutenir l'association dans ses tâches en lien avec le plan de couverture des besoins et la coordination des prestations, est extrait de l'art. 23 al. 1 du Règlement sur les prestations médico-sociales (RPMS).

Art. 25 et 26 – Composition – Attributions (Commission financière)

Les textes des articles cités en titre sont repris de la LFCo. En dérogation de l'art. 70 al. 1 LFCo, mais conformément aux dispositions des statuts-types émis et commentés par le SCom, le nombre de membres de la commission inscrit dans les statuts est d'au moins trois personnes.

Art. 33 let. a) al. 1 – Investissements

Lors de l'Assemblée extraordinaire du 13 octobre 2021, les délégué-e-s ont accepté d'augmenter le nombre de lits approuvé en 2019 dans le cadre du projet « EMS Gruyère – Horizon 2030 ».

De 545, il a été porté à 601 lits à l'horizon 2030, relevant l'enveloppe budgétaire estimée à CHF 142'100'000.-.

Ils-elles ont également confirmé le maintien du calendrier des constructions tel que validé en 2019.

A l'aune de ces décisions, le montant projeté des investissements cumulés avoisinera les CHF 140'000'000.- en 2026. Raison pour laquelle la limite d'endettement a été portée à hauteur de la somme précitée.

Le comité de direction du RSSG ainsi que l'assemblée des délégués appellent les assemblées communales et les conseils généraux à accepter la version du 27 octobre 2021 des Statuts du RSSG, document dont la teneur a été préavisée favorablement par le SCom et la DSAS.

Corine Sigrist précise que seuls les statuts sont soumis ce soir ; les investissements seront abordés à l'assemblée d'automne 2022. Corine Sigrist représente la vallée de l'Intyamou au comité du RSSG.

Pas de questions ou remarques particulières.

Vote

L'assemblée approuve la modification des statuts du Réseau santé social de la Gruyère par :

Oui : 40

Non : 0

Abstention : 0

6 Approbation de la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours sud fribourgeois

Monsieur Hugo Rey, Conseiller communal, prend la parole pour présenter la modification des statuts de l'association des ambulances du sud fribourgeois afin d'y intégrer les pompiers.

En effet, suite à la nouvelle loi LDIS, Loi sur la défense incendie et secours, acceptée par le Grand Conseil, les communes doivent se constituer en association, afin de gérer les services de secours. C'est le cas actuellement pour les ambulances mais pas pour les pompiers organisés par commune.

En profitant de l'association des ambulances, les trois préfets des districts du sud ont lancé le projet de lier le service du feu au service d'ambulances.

Ceci nécessite donc la modification des statuts de l'ASSOCIATION DES AMBULANCES DU SUD FRIBOURGEOIS pour avoir la nouvelle appellation ASSOCIATION SECOURS SUD FRIBOURGEOIS.

Cette modification sera utile afin d'avoir un service de secours moderne et en adéquation avec la nouvelle loi.

Hugo Rey présente plus en détail les modifications au moyen d'une présentation Powerpoint.

- 2021 - Adoption par le Grand Conseil de la LDIS
- Adoption par Conseil d'Etat carte opérationnelle et découpage institutionnel

- 2022 Mise en place de la nouvelle organisation

- 2023 Entrée en vigueur de la loi

Buts :

- Assumer les obligations pour l'organisation et l'exploitation du service d'ambulances
- Organiser et mettre en œuvre la défense incendie et les secours sur les territoires concernés

Conséquences principales :

- Territoire élargi. Pour la Commune, le CSPi deviendra un bataillon avec toujours deux bases de départ à Albeuve et Grandvillard.
- Découpage traditionnel politique n'est plus une référence
- Les trois districts du sud ne formeront qu'un seul et unique bataillon

Nouvelle organisation et structures :

Le regroupement des ambulances et des pompiers sous la même organisation représente un avantage pour la synergie entre feux bleus. Pas de changement pour les ambulances.

Toutes les communes du sud sont rattachées au bataillon sud fribourgeois. Tous les moyens (hommes, matériel, locaux) sont intégrés dans ce bataillon.

La réglementation (obligation de servir et taxe) est identique à toutes les communes.

Assemblée des délégués :

- Chaque commune est membre de l'ASF (Haut-Intyamou = 3 voix)
- Décide du budget et approuve les comptes
- Fixe les effectifs du bataillon et les soldes
- Nomme le commandant et les cadres ainsi qu'un administrateur

La taxe d'exemption pour les personnes non incorporées (au travers des communes) est fixée à maximum CHF 200.-/personne. Une exemption est prévue pour les jeunes de 18 à 20 ans afin de les encourager à s'engager.

L'entretien des véhicules, repris par l'ECB, incombe aux communes.

Étapes du processus :

- Acceptation des statuts
- Préparer l'administration du SSF
- Définir le nombre et le type d'employés
- Engager un administrateur et un commandant de bataillon
- Reprendre et louer les casernes et autres dépôts
- Etablir un budget 2023 des plus fiables afin de le proposer à l'assemblée des délégués

Pas de questions ni de remarques particulières.

Vote

L'assemblée approuve la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours sud fribourgeois par :

Oui : 40

Non : 0

Abstention : 0

Boris Fringeli remercie l'assemblée.

7 Divers

Travaux desserte forestière des Belles Sciernes – Hugo Rey

Lors de l'acceptation des budgets 2022, un montant de CHF 50'000.- était prévu pour l'entretien courant de la desserte forestière.

Malheureusement, une piste en particulier doit être remise en charge en urgence. Suite à une demande d'offre, le total des travaux se monte à CHF 70'000.-.

Les subventions seront, quant à elles, proportionnelles à ce nouveau montant.

Nouvelle mensuration

Hugo Rey indique que la nouvelle mensuration sera mise à l'enquête du 3 juin au 5 juillet 2022. Chaque propriétaire recevra personnellement un courrier. Les documents seront consultables à l'administration durant cette période. Des plages horaires avec la présence des géomètres sont prévues.

Pour la suite : les éventuelles oppositions devront être traitées puis le dossier sera renvoyé au registre foncier pour le contrôle de chaque articles. Une seconde mise à l'enquête sera nécessaire. La répartition des frais se fait entre la Confédération, le Canton et la Commune en sa qualité de propriétaire.

Projet de fusion des 4 paroisses

Monsieur Claude Marguet rappelle que les 4 paroisses de Haut-Intyamon ont le projet de fusionner. Etant donné les bons chiffres présentés ce soir, il souhaite savoir si la Commune accepterait de faire bénéficier les paroisses d'un apport financier.

Boris Fringeli salue cette fusion qui arrive 20 ans après celle de la Commune. Il rappelle qu'il existe une séparation de l'église et de l'Etat à respecter.

De plus et comme dit précédemment, la Commune n'est pas devenue riche avec ce bénéfice qui fait suite à des travaux qui n'ont pas été exécutés.

L'assemblée communale a accepté lors de la dernière séance un montant de près de 12 mio pour une nouvelle école, dont le terrain sera acquis auprès du bénéfice curial de Neirivue.

Liaison entre Albeuve et Neirivue

Raphaël Beaud souhaite savoir s'il est prévu de réaliser un chemin pédestre entre Albeuve et Neirivue car longer la route est très dangereux.

Boris Fringeli indique que la Commune cherche une solution depuis de nombreuses années pour rejoindre les deux villages.

Christine Sauterel rappelle que des démarches ont été effectuées pour la mise en place d'un pédibus. Les services cantonaux ont refusé la demande étant donné les risques de crues centenaire de la Marivue. Pour la traverser, il faudrait prévoir une passerelle haute de 3m au-dessus du mur.

Les TPF envisagent toutefois de supprimer le passage à niveau de Neirivue qui n'est plus aux normes. La variante la plus probable est de prévoir un accès sous la route cantonale pour desservir le quartier des Vanils. L'aménagement d'un chemin pourrait être prévu à ce moment-là.

Le Conseil communal étudie également une réduction de la vitesse entre Albeuve et Neirivue à 60km/h étant donné le court tronçon séparant les 2 villages.

PAL

Fabrice Grandjean souhaite connaître l'état d'avancement du PAL. Boris Fringeli précise que le PAL n'est pas lié à la nouvelle mensuration qui ne concerne que l'aspect cadastral et non l'aménagement du territoire.

À ce jour, le dossier du PAL n'a pas du tout avancé auprès des services cantonaux. Des recours, interjetés par la Commune et certains privés, sont toujours pendants.

Les frais avancés à ce jour se montent à plus de CHF 300'000.-.

Bulletin communal

François Both tient à féliciter le Conseil communal et son administration pour le magnifique bulletin communal. Il l'a trouvé bien fait et très intéressant.

Boris Fringeli félicite en particulier Corine Sigrist et Laura Barthe en charge de la mise en page.

Plus personne ne demande la parole. Boris Fringeli propose de partager un verre de l'amitié avec ceux qui le souhaitent.

L'assemblée est levée est à 21h35.

Au nom de l'assemblée communale

La Secrétaire
Laura Barthe



Le Syndic
Boris Fringeli

